



DEROULEMENT D'UNE OPERATION

(Maîtrise d'ouvrage communale ou
particulier)

IDENTIFICATION DES TRAVAUX

- Dès la phase de conception, **contacter le SIED 70** pour être conseiller dans le choix des travaux à mettre en œuvre et les matériaux à utiliser afin de répondre aux critères d'éligibilité au dispositif des CEE.
- **Demander des devis et les documents techniques** auprès des professionnels en intégrant les préconisations du SIED 70.
- **Transmettre au SIED 70 la copie du devis avant sa validation et les documents techniques des matériaux à mettre en œuvre.**
- **Le SIED 70 établira une fiche de l'opération** indiquant l'estimation du volume de CEE valorisable et **l'attestation pré-remplie** à faire signer à l'entreprise qui réalisera les travaux.

ADHESION AU DISPOSITIF

Avant validation du devis,

- **pour les communes** :

Prendre une **délibération pour transférer** la gestion et la valorisation des CEE au SIED 70 et donnant **mandat** au SIED 70 pour la **signature** des documents nécessaires à la demande de CEE.

Transmettre au SIED 70 cette délibération et le mandat signé.

- **pour les particuliers** :

Retourner au SIED 70 la fiche de l'opération signée.

REALISATION DE L'OPERATION

- **Valider le devis** à l'entreprise et **lui faire signer l'attestation** fournie par le SIED 70,
- **Faire parvenir ces 2 documents au SIED 70.**

Le numéro de SIREN ou SIRET du professionnel devra être obligatoirement mentionné sur le devis ou les attestations.

Si les travaux sont effectués en régie ou par un service interne, les attestations sur l'honneur du professionnel devront être signées par le responsable du service technique de la collectivité.

APRES LA REALISATION DE L'OPERATION

- **Faire parvenir au SIED 70 la copie de la facture** acquittée de l'opération,
- Le SIED 70 transmet un **accusé de réception** en indiquant le volume de CEE à valoriser et les documents manquants le cas échéant.

Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

20, avenue des Rives du Lac - 70000 Vaivre-et-Montoille

Tél : 03 84 77 00 00 - Fax : 03 84 77 00 01 - e-mail : contact@sied70.fr

REMARQUES

Seuls les dossiers complets pourront être exploités et valorisés.

- Dès que le volume de 20 GWh cumac est atteint, ou à défaut, en fin d'année civile, le SIED 70 **déposera le dossier de demande de CEE du groupement** auprès des services de l'Etat,
- Après enregistrement des CEE sur le compte EMMY du SIED 70 et en fonction de la cotation du kWh cumac, le **SIED 70 vendra les CEE obtenus**
- Le SIED 70 versera à chaque membre du groupement la part du montant de la vente qui lui revient, à savoir la totalité des CEE générés par l'opération concernée.